



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4958

Approbation d'un avenant à la convention du 19 novembre 2018 établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et le Théâtre National Populaire (TNP)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4958 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU
19 NOVEMBRE 2018 ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON
/ MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE THEATRE NATIONAL
POPULAIRE (TNP) (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon, dans sa politique culturelle a la volonté de se rapprocher des institutions culturelles de la ville et des artistes intervenant dans la région afin de créer des événements permettant la diversification des publics et de montrer les croisements entre tous les arts.

Dans ce cadre, le Théâtre National Populaire (TNP) a été sollicité par le service culturel du musée pour présenter des animations originales aux publics, inscrites dans la programmation du musée.

Ainsi, une convention de partenariat, renouvelable tacitement 3 fois, a été établie et approuvée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2018 (délibération n° 2018/4153). Afin d'adapter parfaitement le partenariat à la saison 2019/2020 un avenant à la convention est proposé.

Les manifestations prévues avec le TNP pour la saison 2019-2020, décrites à l'article 2 de la convention sont revues ainsi :

- 7 en-cas culturels sur l'ensemble de la saison ;
- une visite conférence en partenariat avec l'Université populaire de Lyon (UPL) ;

Dans le cadre de ces manifestations, les contenus sont conjointement élaborés et validés par les deux parties, dans le respect des règles de sécurité et de conservation propres au musée.

En ce qui concerne le financement des manifestations décrit dans l'article 3, il est proposé que pour la saison 2019/2020, la rémunération des comédiens sera prise en charge à 50% par le Musée des beaux-arts, sur présentation d'une facture du TNP, soit une estimation de 700 € pour la saison (il était de 2 000 € pour la saison précédente).

L'avenant à la convention initiale, joint au présent rapport, formalise ce partenariat.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4153 du 24 septembre 2018 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention de partenariat susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et le TNP pour la saison 2019/2020, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le présent avenant.
- 3- La dépense correspondante sera imputée sur les budgets 2019 et 2020 du Musée des beaux-arts, programme ACPBA, opération CULTURBA, opération nature SERVCULT, nature 6228, fonction 322, lc 66138.
- 4- La gratuité pour les en-cas culturels est approuvée pour les abonnés du TNP sur présentation de leur carte d'abonnement de l'année en cours.
- 5- La gratuité pour la visite conférence en partenariat avec l'UPL est approuvée pour les adhérents de l'UPL sur présentation de leur carte d'adhérent de l'année en cours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER